

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA ROCHELLE

BILAN D'UN CODEV DEvenu 100 % CITOYEN

Novembre 2025



01

DU MODÈLE « CLASSIQUE » AU CODEV 100 % CITOYEN : COMPRENDRE CE CHOIX ET SES EFFETS

Le Conseil de développement de La Rochelle existe depuis 1999. Il fonctionnait de manière « classique » : des représentants de la société civile et des grandes associations du territoire. La composition était très majoritairement masculine, CSP +, plus de 50 ans et très urbaine.

Au début de la dernière mandature les élus avaient également pour mission de renouveler les membres du Conseil de développement, leur mandat étant terminé. En mars 2022, les nouveaux élus ont souhaité développer le dialogue avec les citoyens sans pour autant recréer une nouvelle instance. Ils ont donc décidé de créer un comité de pilotage démocratie participative, qui s'est emparé de ce sujet afin de déterminer ce qu'ils voulaient mettre en place.

Le constat posé a été que le Conseil de développement « ancienne formule » avait produit des contributions très intéressantes, mais que son fonctionnement restait plutôt « en parallèle » des autres instances de l'Agglomération, sans liens formalisés et sans réel suivi en interne. Lors de son dernier mandat, cette instance n'avait d'ailleurs pas été saisie par l'Agglo.

Le copil démocratie participative a étudié divers types de conseil de développement existants en France et intégrant des citoyens, pour finalement se prononcer en faveur d'un Codev composé exclusivement de citoyens, sans représentants de la société civile.

Sur proposition du comité démocratie participative, le conseil communautaire a validé la mise en place d'un Codev 100 % citoyen, composé de 82 membres, soit autant que de conseillers communautaires. L'objectif est de refléter la diversité des vécus et de mieux représenter les communes plus rurales de l'agglomération. Le Codev repose désormais sur des mandats de trois ans, renouvelables une fois. Le choix a été fait de s'appuyer sur le désir de participer à une telle instance.

Un recrutement des membres en deux phases :

- ✦ **Phase 1** : un appel à candidature avec une communication poussée sur l'ensemble du territoire est lancé.
- ✦ **Phase 2** : un tirage au sort est réalisé parmi les candidats (dossiers anonymisés) par un commissaire de justice selon 3 critères :
 1. Parité des genres
 2. Équilibre entre les tranches d'âges
 3. Représentation de toutes les communes de l'agglomération (autant que possible), avec une répartition au profit des communes de la 2e et de la 3e couronne.

Ce qui change par rapport à l'ancienne formule :

Des moyens humains et financiers ont été votés pour accompagner ce nouveau Codev. Le service Participation et Accompagnement des Citoyens dans les Transitions (PACT), en assure désormais l'accompagnement : un poste de coordinateur a été spécialement créé et l'ensemble du service est mobilisé sur cette mission. Auparavant, cette responsabilité relevait du service Stratégies territoriales (qui gère le projet de territoire, entre autres), qui n'avait ni moyens dédiés et ni rôle d'animation.

Une réflexion approfondie a également eu lieu sur les liens entre le Codev et l'Agglo :

- ◆ Choix et organisation des saisines
- ◆ Réponses aux autosaisines
- ◆ Présentation des contributions du Codev dans les instances de l'Agglo
- ◆ Prise en compte des travaux du Codev par les élus et services de l'Agglo
- ◆ Moyens donnés pour le fonctionnement du Codev
- ◆ Posture de garant du PACT





02






CE QUI FONCTIONNE BIEN... ET CE QUI RESTE

PLUS DIFFICILE

Le positif :

Dans leurs retours à la fin du mandat, plusieurs membres du Codev ont souligné :

-  Dès le début du mandat, deux documents fondateurs ont été créés : « les règles de vie » organisant le fonctionnement du Codev et « la charte de coopération » organisant les relations entre les élus et le Codev. Les membres ont pu réfléchir aux valeurs communes qu'ils voulaient partager, expérimenter la prise de décisions en groupe et la co-écriture lors de la création de ces deux documents.
-  Le fait que les réunions réunissent l'ensemble du Codev, le samedi sur une journée complète ; une membre décrivait ces journées comme un « moment pour elle ».
-  L'indépendance du Codev vis-à-vis de l'Agglomération : l'équipe de coordination facilite et organise les échanges, tandis que les membres se disent fiers d'une contribution « dont ils ont écrit chaque mot » à 82.
-  Le développement d'un véritable sens de l'intérêt général ; comme l'a résumé une membre : « Je suis arrivée habitante, je suis maintenant citoyenne ».

-  La montée en connaissance constitue la première étape de chaque thématique. La coordinatrice organise des rencontres avec des experts, des chercheurs, des acteurs ou des associations du territoire, ainsi que des visites de site. Ce programme s'appuie à la fois sur les recommandations des services en charge de la thématique et sur la liste des besoins exprimés par les membres du Codev, établie après la présentation du sujet et enrichie au fil des séances. Par exemple, lors du travail sur les pesticides, le thème du foncier, non prévu au départ, a été ajouté à la demande des membres après quelques mois. Une réunion spécifique avec des associations et des services de l'agglo a alors été organisée pour répondre à leurs questions.
-  Les contributions sont présentées devant le Comité de Pilotage Démocratie Participative et les élus en lien avec la thématique travaillée, puis en Bureau Communautaire par les représentants du Codev, puis par l'élue à la participation citoyenne en Conseil communautaire.
-  Les deux contributions en lien avec des saisines ont été annexées à des documents comme le PCAET et le PLH avec référence aux contributions dans ces textes.
-  Les élus se sont engagés à ce que le Codev reçoive un retour technique et politique environ six mois après la présentation de la contribution en Conseil communautaire. Le service en charge de la thématique vient alors expliquer comment les préconisations du Codev ont été, seront ou ne seront pas prises en compte. Ce temps dédié permet un échange direct avec les services.
-  Les membres du Codev actuel avaient la possibilité de renouveler leur mandat une fois. Sur les 82 membres, 42 se lancent à nouveau dans l'aventure pour 3 ans.

Plus difficile :

Au début du mandat 100 % citoyen, certains membres voulaient que le Codev ait un rôle décisionnaire. Ils ont été un peu frustrés et certains sont partis. Cette attente a généré de la frustration et a conduit certains à quitter l'instance, car cette ambition ne correspondait pas à sa mission. D'autres sollicitaient le coordinateur après les séances plénières pour lui demander de modifier les textes co-écrits. Ils ont progressivement dû apprendre que leur avis n'était qu'une voix parmi les 82 représentées au sein du Codev.

Plusieurs demandes d'évolution ont également été formulées. Des propositions ont été faites, mais elles seront débattues et votées par la prochaine assemblée en 2026 :

- ◆ Le mode de gouvernance : jusqu'ici, ils avaient choisi de fonctionner avec un Collège auquel plusieurs fonctions étaient attribuées. Après trois ans, ils estiment que seul le rôle de représentation doit être maintenu, sans nécessairement passer par un groupe spécifique appelé Collège.
- ◆ La communication interne et externe du Codev : comment mieux faire connaître le Codev ?

- ◆ Le processus d'auto-saisine : faut-il présenter les thématiques au Collège ? Comment voter le choix d'un sujet ? Quel lien établir avec les compétences de l'Agglo ?
- ◆ La représentativité des membres lorsqu'ils se rendent dans d'autres instances : qu'implique le fait de représenter le Codev ?
- ◆ La fluidification de la relecture des contributions : confier une première relecture formelle à un groupe de membres avec la coordinatrice, afin que, le jour du vote, seules les préconisations soient relues une à une, avec possibilité d'émettre des réserves, tandis que les corrections de forme auront été faites en amont.

03

LE BILAN DU MANDAT, VU PAR LES MEMBRES ET LES ÉLUS

Les membres du Codev ont apprécié :

- ◆ le travail mené avec les élus et les services concernés par leurs travaux,
- ◆ l'accompagnement du service PACT,
- ◆ la manière dont leurs contributions sont respectées et prises en compte, même si le temps long des sujets et des projets peut parfois être difficile à appréhender.

Compétences acquises pendant le mandat :

Une liste de compétences avait été proposée au Codev, et les membres devaient identifier celles qu'ils estimaient avoir acquises. Ils ont retenu en priorité :

- ✓ Expérimenter des méthodologies participatives (écriture collective, co-construction...)
- ✓ Approfondir sa culture générale sur des enjeux sociétaux (écologie, santé, logement, énergie...)
- ✓ Prendre en compte la diversité des opinions et des expériences
- ✓ Changer sa manière de voir le monde, les autres, et soi-même
- ✓ Comprendre le fonctionnement de la communauté d'agglomération et des politiques publiques
- ✓ Se sentir légitime à participer, à s'exprimer, à décider

Verbatim des membres pour qualifier leur expérience après trois ans de mandat :

« La possibilité de contribuer à une **réflexion collective indépendante, constructive et tournée vers l'intérêt général**. J'apprécie particulièrement le **cadre bienveillant** dans lequel chacun peut **exprimer ses idées librement**, ainsi que la **diversité des thématiques abordées**, en lien direct avec les enjeux du territoire. »

« La diversité des sujets abordés par le Codev est très intéressante. Cela permet aussi de **rencontrer des personnes d'horizons variés**. »

« Cela donne l'occasion de mettre ses idées en perspective, de **s'enrichir au contact des autres** (des experts et des voisins de toute la CdA) et de devenir **un citoyen un peu plus éclairé**. »

« **Apprendre, coopérer pour produire un avis sur un sujet donné** »

« J'apprécie la possibilité de participer, en tant que **citoyenne**, à l'étude et des préconisations de **sujets de société sur notre territoire** ; d'être **impliquée** et de **découvrir des politiques publiques**. »

« L'appartenance au Codev permet à ses membres, **d'accroître leur champ de vision**, et **d'appréhender** de manière plus satisfaisante les **décisions de l'agglomération et des communes** qui la composent. »

Du point de vue des élus (et des services) l'expérience est positive :

- ◆ Reconnaissance du Codev comme d'un espace d'échanges et de débats apaisés et constructifs
- ◆ Appréciation de la qualité des contributions
- ◆ Prise en compte des travaux dans les politiques publiques concernées
- ◆ Reconnaissance de l'engagement citoyen et du bénévolat accordé à la collectivité/communauté

Il faut toutefois noter qu'ils ne mesurent pas toujours, en amont, le temps qu'ils devront consacrer au Codev pour présenter leur demande et répondre aux questions des membres.

En définitive, le dispositif est reconduit à l'identique sur les plans administratif, technique et financier. Seuls quelques ajustements organisationnels internes, présentés plus haut, accompagneront la mise en place de la nouvelle assemblée.

04

ACCUEILLIR ET INTÉGRER LES NOUVEAUX MEMBRES

L'organisation des premières séances n'est pas encore finalisée, mais l'objectif est de laisser du temps aux membres pour se rencontrer et échanger. Ces premières sessions seront consacrées à des temps de partage et de prise de contact, à la révision des « règles de vie », puis à une montée en connaissance sur l'Agglomération, le territoire, le développement durable et la thématique de la nouvelle saisine.

Lors de la dernière séance, les membres ont proposé de :

- ◆ Prendre le temps de se connaître sera essentiel : la nouvelle assemblée comptera 50 % de membres tirés au sort et 50 % de membres ayant renouvelé leur mandat. Pour cela, les membres proposent :
 - Parrainage des nouveaux
 - Trombinoscope
 - Organiser un « speed rencontre » entre les membres (des groupes de discussion à 4 et toutes les 10 min, ils changent de binôme)
 - Mettre en relation les membres d'une même commune

- ◆ Montée en connaissance :
 - Expliquer les fondements de l'engagement citoyen au Codev (le collectif)
 - Révision des règles de vie
 - Présentation synthétique des 3 contributions du 1^{er} mandat 100% citoyen
 - Démonstrations des outils comme le drive

Références

Découvrez les contributions, les “règles de vie” et la “charte de coopération” :
[Conseil de Développement 100% citoyen – Elu\(e\)s et Instances – Agglo La Rochelle](#)

L'élue a la participation citoyenne et 2 membres du Codev ont été interviewés cet été.

- Versions longues : [Codev : la participation citoyenne, ça marche ?](#)
- Versions courtes :
 - [Raconte ton CODEV ! Témoignage de Gildas KERDONCUFF, membre de l'assemblée 100% citoyenne](#)
 - [Raconte ton CODEV ! Témoignage de Florence VERGNAULT, membre de la 1ère assemblée 100% citoyenne](#)
 - [Raconte ton CODEV ! Témoignage de Marie LIGONNIERE, Vice-Présidente à l'Agglomération de La Rochelle](#)